

« Après le siège, l'assaut. Ba Bemba se tue. On donne l'ordre du pillage. Tout est pris ou tué. Tous les captifs, 4000 environ, rassemblés en troupeau.

Le colonel commence la distribution. Il écrivait lui-même sur un calepin puis y a renoncé en disant « Partagez-vous cela. » Le partage a eu lieu avec disputes et coups. Puis, en route ! Chaque Européen a reçu une femme à son choix... On a fait au retour des étapes de quarante kilomètres avec ces captifs. Les enfants et tous ceux qui sont fatigués sont tués à coups de crosse et de baïonnette...

Les cadavres étaient laissés au bord des routes. Une femme est trouvée accroupie. Elle est enceinte. On la pousse à coup de crosse. Elle accouche debout en marchant. A coupé le cordon et abandonné l'enfant sans se retourner pour voir si c'était garçon ou fille.

Dans ces mêmes étapes, les hommes réquisitionnés en route pour porter le mil restent cinq jours sans rations; reçoivent cinquante coups de corde s'ils prennent une poignée de mil qu'ils portent. Les tirailleurs ont eu tellement de captifs qu'il leur était impossible de les loger et de les nourrir.. »

Cité par P Vigné d'Octon, *La gloire du sabre*.
Notes d'un témoin de la prise de Sikasso. Il s'agit d'un officier français.

« Les scènes qui ont accompagné, l'année dernière, la prise de Sikasso, n'ont été que la reproduction de celles qui avaient suivi le sac de Ségou, de Nioro, et de tous les villages conquis par nos armes avec cette aggravation toutefois que, n'imitant pas l'exemple du colonel Archinard qui avait sauvé du partage les femmes de son adversaire, le colonel Audéoud a laissé à la disposition de ses lieutenants les femmes de l'héroïque Ba Bemba. C'est par centaines, par milliers, que nos colonnes incessantes augmentent ainsi le nombre des esclaves... »

Jean Rodés, Un regard sur le Soudan, La revue blanche, 1899

« ...En vols serrés, corbeaux, charognards, vautours chauves au long cou pelé suivent [le convoi], certains qu'à chacune de ses étapes ils auront, pour se repaître, les cadavres de ceux ou de celles qui, affaiblis par leurs blessures ou les entrailles ravagées par la famine, succomberont, et ceux aussi qu'on abandonnera vivants sur la route parce que leurs pieds rongés jusqu'aux os par les plaies et par la fatigue refuseront de les porter plus avant. Oh ! Ces étapes marquées par des tas de carcasses humaines, par des squelettes de femmes et d'enfants...

Dans tout le Haut-Sénégal, ainsi que dans la boucle du Niger, au nord et au sud du grand fleuve, de Koulikoro à Tombouctou et Bandiagara, il n'y a pas de routes ni de sentiers qui ne soient marqués de nombreuses étapes pareilles, gîtes de mort et de crime, dépôts résiduels du seul commerce qui fleurisse en ces contrées, sous la protection de notre drapeau.

Ainsi que je le démontre plus loin, dé l'avis de tous les hommes de bonne foi qui ont vu ces pays et qui y vécurent, une caravane, d'esclaves dite de guerre. qu'elle soit dirigée par des indigènes ou par nos troupes, laisse sur sa route pour les causes que je viens de dire, le tiers environ de sa cargaison de chair humaine avant d'arriver, soit au marché où se fera la vente, soit au poste français où aura lieu la distribution. »

P Vigné d'Octon, *La gloire du sabre*

« Pendant la période de délimitation de l'Afrique occidentale, des expéditions ont été entreprises un peu au hasard. Il est évident qu'elles étaient une grande tentation pour des officiers qui désiraient de l'avancement. C'est là certainement un mal auquel il y a lieu de remédier. La concurrence pour l'avancement a rendu ces expéditions particulièrement agissantes et particulièrement dures. Souvent même, les officiers ont dépassé les instructions qui leur ont été données pour tâcher d'arriver plus vite que leurs rivaux; dans cette ardeur d'entreprise ils se sont trouvés parfois sans troupes suffisantes, et alors ils ont formé ces armées de mercenaires ou plutôt d'auxiliaires, qu'on ne payait pas, ce qui est grave et a produit tant de désordres ! Maintenant que la délimitation est achevée, il convient d'arrêter absolument ces sortes d'expéditions. »

Séance de la Chambre du 30 novembre 1900, le comte d'Agoult, porte-parole du parti colonial.

« Cruel, violent, indiscipliné, déprimé par la vie coloniale, d'une action si mauvaise sur les âmes médiocres, l'officier du Soudan a... la folie des galons. Cette vanité morbide se développe d'une manière inquiétante au milieu de populations que l'oppression a toujours courbées devant celui qui commande... De tels hommes, lâchés en maîtres dans un pays où les distances et la difficulté des relations rendent impossible tout contrôle... deviennent vite de redoutables monstres. L'exercice de l'arbitraire le plus absolu, la possibilité d'abus les plus criants, sans qu'intervienne la moindre sanction, les font durs à l'égard de l'indigène, indociles à l'égard de leurs chefs... »

Jean Rodes, Un regard sur le Soudan, La revue blanche, 1899

« Les gouvernements ne peuvent pas ignorer qu'en confiant des pouvoirs excessifs à des fonctionnaires, en ne leur donnant ni instructions ni direction, en ne leur imposant aucun contrôle, en leur permettant même de subventionner des journaux métropolitains pour chanter leur gloire en France, ces fonctionnaires, ces agents finissent par perdre la mesure des choses, par se croire appelés aux plus hautes destinées, par tout sacrifier à leurs propres intérêts, par n'avoir d'autre guide que leur bon plaisir . »

Séance de la Chambre du 30 novembre 1900, Le Myre de Vilers, ancien résident à Madagascar.

«M. Le Myre de Vilers. Vous le voyez, je sus complètement d'accord avec M. Vigné d'Octon sur le principe même; mais nous différons absolument sur les responsabilités. Notre honorable collègue s'en prend à des agents d'exécution; moi j'accuse les gouvernements; ils ne peuvent ignorer qu'en envoyant des troupes à plusieurs milliers de kilomètres de leur base d'opération, sans moyens de transports, sans vivres, sans marchandises d'échange, les troupes sont obligées de vivre. sur l'habitant, de réquisitionner d'innombrables porteurs qui sèment les sentiers de leurs cadavres.

Un de nos explorateurs les plus distingués, chef d'escadron d'artillerie, me disait : tout porteur levé pour la corvée ne revoit jamais son village; ou il meurt en route, ou arrivé à destination, il est abandonné sans vivres, sans argent, sans moyens d'existence.

M. Ferroul. C'est plus fort que ce qui a été dit par M. Vigné.

M. Le Myre de Vilers. ... Savez-vous que des colonnes sont expédiées sans ressources, qu'elles ne sont payées qu'à leur retour à Porto-Novo ou à Saint-Louis, un an ou deux après leur départ ? »

Séance de la Chambre du 30 novembre 1900.